

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/11/2008

Réception par le Prefet : 12/11/2008

Publication : 14/11/2008



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2008-12-6-7

Séance du vendredi 7 novembre 2008

### **Construction neuve, rénovation ou extension de bâtiments existants dans le cadre du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage (PMBE) (C044 – Développement Rural)**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport Budget Primitif 2005 n° 2005/1-6°/06 du 10 décembre 2004 relatif à l'agriculture,
- VU le rapport DM1 2005 n° 2005/III – 6è/13 du 24 juin 2005 relatif au positionnement du Département concernant le « Plan Bâtiment » Etat,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'accorder un total de subventions de 401.595,44 € (aides « surplafond » incluses) pour la construction, la rénovation ou l'extension de bâtiment existant dans le cadre du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage (PMBE), dont la répartition est la suivante :

- M. KESSLER Pierre à DOLLEREN 8.768,43 €  
(4.596 € bâtiment + 4.172,43 € surplafond intégration paysagère)
- M. MOUROT François à KRUTH 10.137,85 €  
(8.372,14 € bâtiment + 1.765,71 € surplafond intégration paysagère)
- EARL de l'ECUREUIL à ROMAGNY 19.515,51 €  
(11.670 € bâtiment + 7.845,51 € surplafond intégration paysagère)
- EARL DE LA LANGMATT à MALMERSPACH 11.914,64 €  
(10.114,28 € bâtiment + 1.800,36 € surplafond intégration paysagère)

- GAEC MULLER René et Robert à RUEDERBACH 19.175,42 €  
(12.418 € bâtiment + 6.757,42 € surplafond intégration paysagère)
- EARL DU BERGFELD à GOMERSDORF 12.764,64 €  
(10.835 € bâtiment + 1.929,64 € surplafond intégration paysagère)
- GAEC DU MORIMONT à BALLERSDORF 443,86 €  
(332 € bâtiment + 111,86 € surplafond intégration paysagère)

**D'autoriser le Président du Conseil Général du Haut-Rhin à signer les conventions pour les exploitants dont les noms suivent :**

- GAEC SCHUBNEL à STOSSWIHR 26.055,48 €  
(18.672 € pour le bâtiment + 7.383,48 € surplafond intégration paysagère)
- M. Gérard CLAUDEPIERRE LE BONHOMME 24.393,81 €  
(18.672 € pour le bâtiment + 5.721,81 € surplafond intégration paysagère)
- l'EARL SIFFERLEN à KRUTH 25.168,30 €  
(18.672 € pour le bâtiment + 6.496,30 € surplafond intégration paysagère)
- GAEC FRECHARD à ORBEY 33.089,90 €  
(25.539,62 € pour le bâtiment + 7.550,28 € surplafond intégration paysagère)
- GAEC du LINDENHOF à HAGENTHAL LE HAUT 77.682,47 €  
(74.351,39 € pour le bâtiment + 3.331,08 € surplafond intégration paysagère)
- M. Christophe MEISTER à RAEDERSDORF 27.839,90 €  
(20.000 € pour le bâtiment + 7.839,90 € surplafond intégration paysagère)
- l'EARL Michel BLOCH à LUTTER 23.452,29 €  
(18.672 € pour le bâtiment + 4.780,29 € surplafond intégration paysagère)
- M. Steve BAUMGART à SONDERNACH 23.964,09 €  
(18 333,63 € bâtiment + 5.630,46 € surplafond intégration paysagère)
- M. Denis HENRY à ORBEY 24.334,47 €  
(18.672 € bâtiment + 5.662,47 € surplafond intégration paysagère)
- GAEC du MAETTELEN à BALLERSDORF 32.894,38 €  
(25.389,44 € bâtiment + 7.504,94 € surplafond intégration paysagère)

Ces subventions sont versées au CNASEA au chapitre 204/20418F74, conformément à la convention en paiement associé du PMBE.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions